

N°DCA-2023-029

- Membres théoriques :  
20
- Membres en exercice :  
20
- Membres présents :  
12
- Pouvoirs :  
2
- Votants :  
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2022**

Le 15 juin 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Dominique TESSIER.  
MM. Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Didier TERRIER.

**Suppléants**

Mme Patricia RENOUE.  
MM. Pierre AUBRY, Thomas HERMAND.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur régional et Madame Béatrice DUFOR.

**III. Membre de droit :**

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

**IV. Pouvoirs :**

Monsieur Nicolas BERTRAND à Monsieur André GAUTIER.  
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée.

MM. Nicolas BERTRAND, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, Jean-Pierre THEVENOT – représenté, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
Toutes	Tous	Tous

\*  
\* \*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3213-2 et L.3241-1,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61.*

\*  
\* \*

Conformément aux dispositions réglementaires, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) doit établir le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'exercice précédent. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Le tableau ci-joint fait état des opérations immobilières effectuées par le Sdis 76 sur son budget principal.

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre connaissance de ce bilan et de constater la conformité des acquisitions et cessions à l'autorisation donnée au président par le Conseil d'administration.

\*  
\* \*

*Monsieur GAUTIER précise que le pouvoir de Monsieur BERTRAND ne doit pas être pris en compte car celui-ci ne prend pas part au vote sur cette délibération.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230619-DCA-2023-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 21/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 19/06/2023  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**